La Nouvelle Œuvre de Bourget.

Le *New York Herald* vient de commencer la publication d'*Outre-Mer*, l'œuvre impatiemment attendue dans laquelle Paul Bourget a réuni, avec le charme et la précision qu'il sait donner à toutes choses, les impressions qu'il rapporte de son voyage en Amérique. C'est une série de notes fort originales qui rappelleront aux plus délicats les *Notes sur l'Angleterre* de Taine ou les Thomas Graindorge sur Paris du même auteur, deux inoubliables encoches du *Temps* et de la *Vie Parisienne* : elles sont assurées, en tout cas, de prendre place parmi les plus intéressantes et les plus curieuses en raison du contraste offert par le genre d'esprit de l'éminent écrivain et le pays qu'il est allé étudier.

Tandis qu'à New-York, *Outre Mer* sera publié en anglais par le *Herald*, il sera donné, en même temps, dans son texte français, par le *Figaro*.

Cette autorisation gracieuse est due à M. Gordon Bennett, et il faut l'en remercier d'autant plus vivement qu'elle constitue toute une révolution littéraire : c'est la première fois, en effet, croyons-nous, qu'une œuvre de cette valeur paraît simultanément en deux langues, dans deux journaux de cette importance; et jamais pareille diffusion de la même pensée n'a été faite aux mêmes jours et pour ainsi dire aux mêmes heures, à travers les continents.

Mais, en matière de presse, M. Bennett, n'en est pas à sa première révolution.

Sa plus récente (on ne peut, certes, pas dire sa "dernière") a été la création du Supplément hebdomadaire dans lequel paraîtra précisément la nouvelle œuvre de Bourget.

Avant l'intervention de cet homme si moderne, dont l'incessante activité fait rêver là-bas tous les directeurs et les déconcerte toujours tous, il y avait, en effet, en Amérique, une différence profonde entre le Journal et le Magazine.

Au Magazine était réservé sans partage le domaine des belles lettres. Le journal était considéré, tout au contraire, comme une publication d'ordre purement utilitaire, dépourvue par avance de tout caractère artistique, une publication d'une amplitude énorme, mais toute pleine, débordant la masse des informations urgentes, mais s'y restreignant, une sorte de monitoire instantané de la vie quotidienne, rusée littéraire, sans chronique et sans feuilleton.

Cette différence choquante n'existe plus et cette classification, autrefois si pleinement acceptée, est devenue désormais inexacte.

M. Bennett, qui passe chaque année plusieurs mois en Europe, sans cesser d'ailleurs un seul instant de diriger son *Herald* et d'en connaître par dépêche, heure par heure, les plus petits détails, sait s'inspirer, dans chaque pays, du progrès dont il peut faire profiter les autres, et il a créé, à l'exemple du *Figaro*, un supplément littéraire hebdomadaire qu'il a modifié, amplifié, adapté aux habitudes américaines. C'est dans cette feuille du dimanche, annexée à son édition quotidienne, qu'il a quelquefois jusqu'à 48 pages avec gravures! qu'il a publié (au milieu de nouvelles tempêtes) le *Lourdes* d'Emile Zola, et qu'il va donner, après-demain, le récit du voyage en Amérique de Bourget, voyage que Bourget n'a accompli que sur ses instances les plus chaleureuses.

La jolie lettre qui sert de dédicace au livre résumé d'ailleurs fort clairement les raisons qui ont entraîné l'auteur dans ce voyage, et elle fixe le point de départ du récit. Le voici :

A M JAMES GORDON BENNETT.

Je vous envoie, cher monsieur et ami, le résumé de mes notes de mon voyage aux États-Unis. Je crois vous avoir dédié que les lecteurs du *Herald* eussent la primeur. En vous priant d'en accepter la dédicace, j'acquitte simplement une dette de reconnaissance. Si vous ne m'aviez donné, d'une part, les lettres d'introduction les plus précieuses, et si, d'autre part, votre journal n'avait pas présenté, comme il a fait, *Cosmopolis* au public Américain, je n'aurais pas trouvé tant de facilités à regarder de près ce Nouveau Monde que nous connaissons trop mal, nous autres gens "de l'autre côté de l'eau," comme disent vos compatriotes. Je n'ai rien fait de Southampton et du Havre à New-York ou à Boston, comme à Paris un habitant du faubourg Saint Germain ou du Quartier Latin parle de la Madeleine et du boulevard. Ils sont sur un côté du trottoir aujourd'hui. Dans sept ou huit jours, ils seront sur l'autre. Une rue à franchir : c'est tout. Il est vrai que c'est une rue qui bouge et qui s'appelle l'Océan. Mais, comme ils disent encore, avec cette bonhomie ironique dont ils ont le secret : "En Amérique tout est sur une plus grande échelle que dans la *Old Country*!"

En les relisant, ces notes, prises au jour le jour, je les ai jugées bien incomplètes et bien superfluelles. Ce n'est pas huit mois, c'est des années qu'il faudrait passer là-bas et avec des connaissances spéciales de politicien, d'économiste, d'ingénieur, de géologue, d'anthropologiste, pour lever un moulage exact de ces dix-neuf civilisations en train d'instaurer ses quelques cinquante États ou territoires sur une étendue de sol plus vaste que l'Europe et dans des conditions prodigieusement complexes de climats et de races. Malgré les travaux de la valeur du ceux de Tocqueville, il y a un abîme entre ce livre, écrit voici quelques années, le livre qui résume pareille société reste à écrire. S'il doit jamais être composé, c'est à la condition que beaucoup de monographies partielles aient été rédigées par des voyageurs de bonne foi qui se bornent à leurs impressions. Cette modeste espérance d'un service à rendre encouragerait seule à donner ce journal de route pour qu'il prît place à côté de tant d'autres, quand je n'en aurais pas une ambition encore : celle de décider quelques-uns de mes compatriotes à entreprendre un voyage, aujourd'hui facile, et dont j'ai éprouvé qu'il a eu bienfaisante influence. Si les Américains souffrent d'une espèce d'abus de l'énergie, beaucoup d'Européens souffrent du mal contraire, et un séjour de quelques semaines aux États Unis referait de la volonté, surtout dans la jeunesse, comme l'air de la montagne refait du sang à un anémique, pour ne pas mentionner, ils y gagneraient aussi d'avoir moins peur du monde que nous préparent la Démocratie et la Science, ces deux grandes ouvrières de nos destinées futures. J'ai, pour ma part, comme vous le verrez dans ces notes, quitté la France avec une inquiétude profonde devant l'avenir social. Elle s'est apaisée et presque guérie dans l'atmosphère d'action qui se respire de New York à Chicago et de Saint Paul à la Floride. Beaucoup de choses en Amérique sont brutalisantes et déplaisantes. On y regrette souvent la douceur et la vie Européenne. On y a, par instants, de véritables nostalgies d'une terre d'histoire où il y a si des morts derrière ceux qui vivent. Et pourtant on éprouve, au moment de quitter cette étonnante République, une émotion qui tient de la gratitude et de la pitié. On s'y sent repris à espérer dans ce lendemain mystérieux vers lequel marche tout l'univers civilisé parmi tant de destructions douloureuses et d'écroulements que l'on a trop de peine à croire nécessaires.

Voilà de bien grands mots, cher monsieur, et de bien vagues qui n'ont rien prétention que d'être une causerie d'un touriste en train de classer "instantanée" entre deux départs de train ou de bateau. Mais dans cet âge de révolution le sérieux et le tragique se rencontrent à tous les tournants d'horizon. C'est ainsi que le grande lignes redoutable de l'Odéon, le fond de fond à tous les raconteurs de table ou de fumoir échangée à bord d'un yacht de plaisance, comme celui où vous serez peut-être quand ce manuscrit vous arrivera. Si ces notes eussent rée ici mon ambition, elles eussent été exactement celle : une suite de pages d'un voyage qui s'amuse au détail quotidien, puéril quelquefois, de son voyage, avec de larges aperçus d'idées qui s'ouvrent par instants. Je ne suis pas sûr d'avoir exécuté ce que je voulais, mais je suis sûr que le *Herald* et son directeur accueilleront ce *diary* d'un étranger avec une sympathie que je leur rende à l'un et l'autre, et dont je vous prie de trouver ici l'expression sincère.

Paris, 15 septembre 1894.

Outre-Mer sera donne chapitres, qu'il est intéressant d'énumérer ici, car les titres en disent d'avance tout l'attrait et en dessinent d'avance tout le plan : I. En mer.—II. Première semaine.—III. Le Monde: (I. Une ville d'été, New Port.)—IV. Le Monde (II. Les femmes et les jeunes filles.)—V. Gens et paysages d'affaires.—VI. Gens d'en haut (I. Les ouvriers.)—VII. Gens d'en bas (II. Les fermiers et les cow boys.)—VIII. L'Éducation.—IX Plaisirs américains. —X. Dans le Sud (I En Géorgie.)—XI Dans le Sud (II. En Floride.)—XII. Retour.

L'étude est complète, on le voit; elle est adéquate; et l'écrivain qui l'a si gaîtée est de ceux qui tiennent tou jours, bien au delà, toutes leurs promesses. Nous n'avons donc plus qu'à attendre avec impatience la publication

A partir
Du 1er Janvier,
Mon adresse
Sera :

PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.

Care Central America Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

PETITES ANNONCES.

SI quelqu'un désire la réalisation d'un son il sans vendeuse, qu'il s'adresse à Madame Geneviève, rue Frerot, près de la rue Deuxième; prenez les chars de l'avenue Potois et de la rue Dryades. On soumet peut s'obtenir par correspondance. Venez voir les cadeaux reçus par elle pour ses merveilleux travaux.
7oct—1f

A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de décès, une grocerie et buvette, bien située, et faisant de bonne affaires. S'adresser sur les lieux, Ursulines et St-Claude. 6 oc —3f

DEMANDES.

UNE gardienne d'enfants, et aussi une femme pour s'occuper du ménage. S'adresser 289 rue St-Pierre, près Derbigny. 7 oct—1f

JEUNES filles pour apprendre à filer et tisser. S'adresser Magimin Cotton Mills. 7 oct—7f

DEMANDE—Une dame de Paris, sans enfants, désire prendre un enfant ou deux en pension. Bonne référence S'adresser Madame Hardy, No 248 rue Ursulines. 7 oct—7f

ON demande—Une Française ayant une bonne éducation, pour prendre soin d'un enfant. S C. Portrio Diaz, Cash. S'adresser à Jos. Simon & fils, No 52 rue du Canal. 5oct—3f

ON demande immédiatement une jeune fille de couleur comme domestique de maison. S'adresser 94 Avenue Esplanade. 4 oct 8f

ON demande comme domestique de maison une femme blanche d'un certain âge—une française préférée. S'adresser de 10 heures à midi, No 173 Carondelet, entre Girod et Julie. 25 sept—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Peter E. Angelovich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 43,809—Division C—Attendu que Marie Zabesher, veuve de Peter E Angelovich, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter E Angelovich, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
7 oct—7 11 16

Succession de Marina Baron.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 42,540—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
29 sept—29—oct 3 7

Succession de J. B. Desprats.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 41,044—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succ sion et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Edward C. Guillet, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
4 oct—4 7 13

Succession de Patrick Farrelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,822—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Peter J. Farrel et Mlle Allen Farrelly, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
4oct—4 7 13

Succession de Herman Curtius.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,792—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Caroline H. Curtius, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
4oct—4 7 13

Succession de Randall Lee Gibson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,905—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Gilbert L. Hall, exécuteur testamentaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
3 oct—3 7 12

Succession de Louise Bringier, femme de August Baron.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 42,541—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
28 sept—28—oct 2 7

Succession de Mme Louise H. Potts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 49,045—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jas S. Zacharie, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
28 sept—28—2 7 oct

Succession de Jacob Von Hoven.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 43,118—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Anna Mae Von Hoven, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
28 sept—28—oct 2 7

Succession de Daniel Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,019—Division C—Attendu que Mme Ellen Sullivan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Daniel Sullivan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
3oct—3 7 12

Succession de Otto ou Olof Sodderling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 43 969—Division E—Attendu que John B. Vinet, administrateur public pour la paroisse d'Orléans, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Otto ou Olof Sodderling, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
5 oct—5 9 14

Succession de Mme Joseph Storts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,908—Division E—Attendu que Joseph Storts a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Storts décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ DE CHOIX

Dans le Troisième District.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur-Bureau, No 727 rue Commune—MARDI, 6 novembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant en place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé, en date du 3 octobre 1894, pour le compte de la succession de Jane Holloway, Dossier No 43,531, il sera vendu à l'encan, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'île Bonne Ste, borné par les rues Champs-Elysées, Français, Force et Libérale, désigné sous le No 8 sur un plan de J. A. B'Hémard, daté du 29 octobre 1867, lequel dit lot mesure 50 pieds 8 pouces de face à la rue Française, sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente passé devant Félix Puig, notaire aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

7 oct—7 16 23 30—nov 4 5 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriété de Valeur dans le Deuxième District.

Le Joli Cottage Simple, avec Allée pour Voiture et Écurie, No 222 Rue Robertson, près de la Rue Ursulines.

Succession de A. J. Brugier.

No 43,160—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 727 rue de la Commune—MERCREDI, 31 octobre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 de la rue Commune, entre les rues St-Charles et Camp, en vertu d'un jugement rendu le 20 septembre 1894 et signé le 26 septembre 1894, par l'Hon. Thos. C. W. Ellis, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire et pour le compte de la succession de A. J. Brugier, Dossier 43,160, il sera vendu à l'encan, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île Bonne, borné par les rues Kerlerec, Villere, rue Philippe et Ursulines, désigné par le No 1 de l'île No 61 et mesurant mesure française, 32 pieds 8 et 2/3 pouces de face à la rue Robertson sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent le joli cottage avec mansarde connu comme le No 222 de la rue Robertson, subdivisé en 7 ou 8 grands appartements bien aérés, cuisine, chambre à bain, etc., écurie, remise, cour pavée, entrée pour voiture, citerne, waterworks, etc., le tout en bonnes conditions; emplacement à proximité des marché, église, école et chars urbains.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y a, en un et deux ans de crédit, au gré du débiteur, avec billets payables au lieu de la propriété, portant 8 pour cent d'intérêt par an, ensemble avec tous les clauses usuelles de sécurité. Les taxes d'Etat de 1894 devront être payées par l'acquéreur.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, passé devant Joseph D. Taylor, notaire, le 10 juillet 1887 et déposé au bureau de M. Reynes, notaire, pour être produit et lu à l'achat comptant au moment de l'adjudication.

30 sept—30—oct 7 14 18 25 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Maison.

Meubles de salon, de chambre à coucher et de salle à manger, pennules, ornements pour mantelpiece de cheminées, matelas, nattes, abat-jour, faïence, verrerie et autres; piano droit, ensemble avec d'autres nombreux articles d'utilité et d'ornements.

Succession de A. J. Brugier.

No 43 160.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur.—Bureau No 727 rue de la Commune—VENDREDI, 12 octobre 1894, à 11 heures du matin, à la résidence No 222 de la rue Robertson, près de la rue Ursulines, en vertu d'un jugement rendu le 20 septembre 1894 et signé le 26 septembre 1894, par l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire et pour le compte de la succession de A. J. Brugier, Dossier 43,160, il sera vendu à l'encan, à savoir :

Un assortiment général de meubles de salon de chambre à coucher, de salle à manger, ornements et autres articles, maison, etc., d'après l'inventaire

Conditions—Comptant.

30 sept—30—oct 4 7 12

ANNONCE JUDICIAIRE

TROIS TERRAINS DE CHOIX POUR BATIR

Dans le Sixième District.

Succession de William S. Steele.

No 37,761.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 727 rue Commune, près Carondelet—JEUDI, 11 octobre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, près St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant en place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé, en date du 7 septembre 1894, dans l'affaire de la succession de William S Steele, Dossier No 37,761, il sera vendu à l'encan, à savoir :

Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'île Bonne par les rues Live Oak ou Constance, Magnolie, Bellechasse et Dufossat, désignés comme lots Nos 7 8 et 9, et mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Live Oak ou Constance, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, avec billets garantis par hypothèque sur la propriété, portant intérêt de 8 pour cent par an payable de date jusqu'au paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera en sus de son enchère les taxes de 1894. Acte de vente pardevant Geo. C. Prêtot, notaire, l'acquéreur fera un dépot de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

9 sept—9 13 20 27—oct 4 11

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Charmants Cottages Elevés,

Nos 93 et 95 rue Elmire, entre les rues Remparts et Bourgogne,

Succession de Michael Kauffmann,

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 29,082.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau No 153 (nouveau numéro 723) rue de la Commune—MARDI, 23 octobre 1894, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, rue de la Nouvelle-Orléans, aux parcelles Nos 59 et 52 de la rue Bagatelle, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 11 septembre 1894 et signé le 17 septembre 1894, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le Lot et ses ayant avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'île No 287, bornée par les rues Elmire, Remparts Bourgogne et Congrès, dans le Troisième District de cette ville, désigné comme le lot A sur un plan de C. Uncas Lewis, daté du 21 décembre 1893 et signé par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, dans l'île 1894 annexé au procès-verbal fait par Edward D. Chaffraut, dans cette ville, le 17 août 1894, dans la succession de feu Michael Kauffmann; d'après le dit lot de 30 pieds de face à la rue Elmire sur 100 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

2° Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et toutes les dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'île 287, borné par les rues Elmire Remparts Bourgogne et Congrès, désigné comme le lot B d'après un plan de C. Uncas Lewis, daté du 21 décembre 1893, dont il a été question au sujet de la propriété ci-dessus décrite et d'après le dit plan le dit lot mesure 34 pieds 6 pouces de face sur la rue Elmire par 120 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent en un charmant cottage à avec galerie sur le devant, corridor sur le côté, quatre chambres; aussi une barrière à chatrière sur le côté droit, cuisine, sansee, etc., connu comme le numéro municipal 93 rue Elmire.

3° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et toutes les dépendances qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville dans l'île No 287, borné par les rues Elmire Remparts, Bourgogne et Congrès, désigné comme lot C, d'après un plan dressé par C. Uncas Lewis, décrit dans la propriété premièrement décrite et conformément au dit plan; le dit lot mesure 34 pieds 6 pouces de face à la rue Elmire sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent d'un cottage élégant et retiré de la rue avec galerie de façade, corridor de côté, et cinq chambres, avec lieux d'aisance, un grand hangar dans le fond, jardin, etc., connu sur le No municipal 95 rue Elmire.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur ou des acquéreurs, le reste au prix de leurs enchères, s'il y en a, doit être représenté par des billets du l'acquéreur ou des acquéreurs, garantis par privilèges et lien 1/2 vendeur et hypothèques sur la propriété vendue et faits payables à un et deux ans, avec intérêt 8 pour cent, à partir de leur date respective. Le dit acquéreur ou les dits acquéreurs devront faire un dépôt avec les enchères au moment de l'adjudication de vingt pour cent du prix de l'enchère et assumera le paiement des taxes d'Etat et de ville dans sa ou ses propriété pour l'année 1894; il est de plus entendu que les dits encanteurs ou n'importe lequel des dits encanteurs sont autorisés à signer tous les actes de ventes nécessaires pour la parfaite possession de l'adite propriété audit acquéreur à la dite vente publique; les actes de vente seront passés pardevant F. D. Chaffraut, notaire, aux frais des acquéreurs

18 sept 18 25 oct 2 9 16 23

Les soussignés cet ce jour formé une association pour vivre de la loi, sous la raison sociale de A. MACKIE, MOORE & DUFOUR, bureaux No 21 du Passage Commercial.

A. K. AMACKIE,
GEO. W. MOORE,
WM. G. DUFOUR.

VENTES A L'ENCAN.

PAR LE CRESCENT AUCTION CO., LTD.

Mardi, 9 Octobre 1894, à 11 heures du matin.

Au Vieux No 42 de la rue Royale.

8,000 livres d'école en Français et en Anglais aussi, un fort lot d'ouvrages littéraires seront vendus sans limites ni réserves.

CARLOS DERBES,
7 oct—2f Encanteur.

PAR STEPHEN J. DERBES.

Propriété de Choix du Deuxième District A L'ENCAN.

Mercredi, 17 Octobre, à Midi.

A la Bourse d'Encan de Propriétés Foncières, Nos 50 et 52 rue Baronne.

Dans l'affaire de la succession de Joseph ou Julius Brette.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 42,299.

EN VERTU d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Théard juge de la susdite Cour signé le 12 septembre 1894, à la vente à l'enchère publique, le MERCREDI, 17 octobre 1894, à midi, à la Bourse d'Encan de Propriétés Foncières, nos 50 et 52 rue Baronne, (vieux numéro), entre Commune et Gravier, pour le compte de la succession ci-dessus nommée, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre contigus, situés dans le faubourg Tremé deuxième district de cette ville, dans l'île bornée par les rues Claiborne, Dumaine, St-Philippe et Roberts, désignés par les Nos 5 et 6 de l'Ile No 71, d'après un plan dressé par Voilquin, daté le 27 décembre 1835, et déposé au bureau de H. Pedesclaux, ancien notaire en cette ville, et mesurant, mesure française, comme suit : Le lot No 5 mesure 36 pieds 7 1/2 pouces de face à la rue Claiborne sur 120 pieds de profondeur et 35 pieds 9 pouces de largeur dans le fond; le lot No 6 mesure 30 pieds de face à la rue Claiborne sur 120 pieds de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou en dépendant.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à un ou à un et deux ans, au billet de l'acquéreur garanti par hypothèque et privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement final, avec stipulation de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des dits billets, l'acte de vente devant contenir la clause de non à louanda, et toutes autres clauses de garanties, les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée au port ur des billets; les taxes d'Etat de 1894 devront être assumées par l'acquéreur en sus et au dessus du prix d'adjudication, et un dépôt comptant de 10 pour cent du prix devra être fait avec l'acquéreur au moment de l'adjudication.

Acte de vente fait aux frais de l'acquéreur, passé devant Geo. C. Prêtot, notaire, le 10 avril 1847 et déposé au bureau de M. Reynes, notaire, pour être produit et lu à l'achat comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente à frais de l'acquéreur passé pardevant W. H. Seymour, notaire.

ET LE MEME JOUR,

Il sera vendu à l'encan à la dite Bourse—

Les meubles de maison, effets mobiliers de ladite succession. Le tout d'après un inventaire enregistré en cour.

Conditions de la vente.—Comptant avant la vraison.

1er sept—1 5 12 19 26—oct

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour le compte et aux risques du premier acquéreur.

Nos 48 et 50 rue Kerlerec.

Succession de Louise St-Herman, née Louise Morin, veuve de Jacques Daniel St Herman.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J Spear encanteur, bureau No 723 rue Commune près MARDI, 23 octobre 1894, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, Nos 629 et 631 Commune entre St Charles et Camp, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 10 septembre 1894 et signé le 26 septembre 1894, par l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Louise St Herman, Dossier 43,160, il sera vendu à l'encan, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'île 266, borné par les rues Elmire Bourgogne, Remparts et l'Espagne, désigné comme le No 2 sur un plan dressé par Louis Surgi, voyer, daté le 15 avril 1893, et déposé au bureau de Edward Barnett, ex-notaire public en cette ville, dans son livre de plans No 104 et mesurant après coup, en mesure anglaise, 24 pieds de face à la rue Kerlerec sur 106 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec une ancienne allée de 3 pieds de large, en commun avec le dit lot No 1 et les lots Nos 4 et 5 sur le dit plan.

Les améliorations consistent en un double corps de logis ayant deux chambres et un cabinet de chaque côté. Cuisine avec une chambre à bain, un corps de logis en arrière ayant deux chambres, etc, etc, connu par les Nos municipaux 48 et 50 rue Kerlerec. Vendu sujet à un droit de 1/2 vendeur en la propriété de la veuve de Cecilia Thompson et son mari Louis Thompson pour et durant la période de leur vie naturelle.

Termes et conditions.—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M. V. Déjan, notaire public, bureau 155 rue de la Commune, aux frais de l'acquéreur.

26 sept—26—oct 2 9 16 23 30

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, Ville-Orléans

—SEUL AGENT POUR LES—

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Venant d'être reçu de France des premières maisons, des fourres et autres articles pour la réparation de pianos, à laquelle je donne mon attention personnelle; je suis de retour aux des pianos. Spécialités pour les accords de pianos;

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante de Meubles de choix et ustensiles, consistant d'un Piano, d'un petit salon, miroirs pour mantelpiece de cheminées, chambres à coucher, armoires à glaces, bureaux, réfrigérateur, bibliothèque, berceuses, candélabres, tapis, couchepieds, tableaux, rideaux, baignoire, porte-manteaux, stove et batterie de cuisine, faïence et verrerie, articles d'ornements et de fantaisie, etc., le tout étant le contenu d'une maison élégamment meublée.

—Aussi—

Buggies, Chevaux, etc.

Cleveland Stone Co. versus Charles F. Collom.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 36,932.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 10 octob e 1894, à 10-30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Sur les lieux, No 689 rue des Magasins (vieux No) le contenu des dits lieux consistant en un grand lot de meubles de maison assortis et de valeur, etc, le tout d'après l'inventaire enregistré dans son bureau.

2° Et le même jour susdit après avoir terminé la vente ci-dessus.

A l'écurie No — rue Constance, entre les rues Phillip et Première—

Un buggy à quatre places, un buggy forme boîte à piano, deux chevaux, un lot de harnais, du foin etc., d'après l'inventaire.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 sept—29—o t 2 5 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil d'une grande propriété de valeur comme comme

The People's Slaughterhouse.

Ensemble avec tous

les abattoirs, moulins, chaudières, machines, parcs, outils et tous les appareils y appartenant ou faisant partie du dit abattoir et même de réfrigération, etc, etc.,

Et toutes les

Franchises obtenues de la ville de la Nouvelle-Orléans et du Bureau de Santé de l'Etat, et tous les droits et privilèges provenant d'une certaine ordonnance de ville, etc.,

Le tout comme plus amplement décrit ci-dessous.

Dans l'affaire de

A. J. Cahill

versus

People's Slaughterhouse and Refrigerating Co., Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,221.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus,